



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations et clubs

Question écrite n° 81112

Texte de la question

M. Édouard Courtial attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la charge lourde que représentent les emplois dans les clubs et associations sportives. Le sport permet d'apprendre les règles fondamentales de la vie en communauté. Le sport est une formidable école de la vie, un lieu unique d'apprentissage des usages de la société. Ainsi, plusieurs projets sont actuellement mis en œuvre pour concilier éducation du sport et insertion dans le monde professionnel. Malheureusement, les clubs et associations sportives ont de plus en plus de mal à recruter des éducateurs, en raison du poids économique trop important des embauches pour des budgets souvent modestes. Les charges sociales sont trop lourdes pour envisager un recrutement. Or, ces clubs ont besoin de plus d'éducateurs pour encadrer davantage de jeunes. Après les événements récents, la transmission des valeurs du sport et l'octroi d'une vraie formation sont plus que nécessaires. Ne serait-il pas plus judicieux au travers de conventions officielles d'exonérer toutes taxes de salaire, ce qui permettrait aux clubs de recruter davantage d'éducateurs et donc d'encadrer davantage de jeunes ? Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour favoriser le recrutement des éducateurs sportifs en clubs sans mettre en péril les budgets de ces associations.

Données clés

Auteur : [M. Édouard Courtial](#)

Circonscription : Oise (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81112

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2005, page 11716